

PRÉSIDENTE  
Le pôle communication

Paris, le 17 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ

### M. GUY CANIVET, DÉSIGNÉ GARANT DU GRAND DÉBAT NATIONAL PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Richard Ferrand, a désigné M. Guy Canivet comme garant du Grand débat national.

Les deux hommes se sont entretenus ce matin et M. Guy Canivet a accepté cette mission qu'il entend mener avec engagement, en toute indépendance.

Après des études supérieures spécialisées de droit privé et de sciences criminelles, M. Guy Canivet entre à l'École nationale de magistrature. Il débute comme juge d'instruction à Chartres en 1972. Sa carrière lui permet d'accéder en 1999 à la fonction de Premier président de la Cour de cassation, juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire français.

Nommé au Conseil constitutionnel par le Président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Louis Debré, il en est membre de 2007 à 2016.

Le Président de l'Assemblée nationale se félicite de confier cette responsabilité à ce grand serviteur de l'intérêt général, dont les qualités connues de tous lui permettront de veiller au bon déroulement du Grand débat national, à son indépendance, son impartialité et sa transparence.

#### **CONTACT PRESSE :**

Christophe MALBRANQUE – 01 40 63 59 48

[presse.presidence@assemblee-nationale.fr](mailto:presse.presidence@assemblee-nationale.fr)